

Pôle communication  
24.65.42

Dimanche 21 juillet 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Horaires d'ouverture aménagés des directions de la Nouvelle-Calédonie

Le secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vous informe des horaires d'ouverture aménagés des services de la Nouvelle-Calédonie à compter de lundi 22 juillet 2024.

Directions	Horaires d'ouverture au public	Coordonnées
<b>Direction des Ressources humaines et de la fonction publique (DRHFP)</b>	7h30 à 16h	Tél : 25.60.00 Adresse : 18, avenue Paul-Doumer Mail : <a href="mailto:drhfpnc@gouv.nc">drhfpnc@gouv.nc</a>
<b>Direction des Services fiscaux (DSF)</b>	8h à 14h30	Tél : 25.75.00 Adresse : 13, rue de la Somme Mail : <a href="mailto:dsf@gouv.nc">dsf@gouv.nc</a>
<b>Direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP)</b>	Uniquement par mail	<a href="mailto:dtefp.demande-informations@gouv.nc">dtefp.demande-informations@gouv.nc</a>
<b>Direction de la Jeunesse et des sports (DJS)</b>	7h30 à 16h	Tél : 25.23.84 Adresse : 23, rue Jean-Jaurès Place des Cocotiers Mail : <a href="mailto:djsnc@gouv.nc">djsnc@gouv.nc</a>
<b>Direction du Numérique et de la modernisation (DINUM)</b>	7h30 à 16h	Tél : 27.58.88 Mail : <a href="mailto:dinum@gouv.nc">dinum@gouv.nc</a>
<b>Antenne de Koné</b>	7h30 à 16h	Tél : 47.70.70 Mail : <a href="mailto:antenne-nord.sg@gouv.nc">antenne-nord.sg@gouv.nc</a>
<b>Direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJ EJ)</b>	8h à 17h <i>Uniquement sur rendez-vous dans le cadre des entretiens éducatifs</i>	Tél : 23.25.84 Mail : <a href="mailto:direction.dpjej@gouv.nc">direction.dpjej@gouv.nc</a>

## ✚ Direction des Affaires économiques (DAE)

Les services situés au siège de la DAE sont ouverts selon les modalités suivantes :

- **Le service de l'enregistrement des entreprises** (pour tout ce qui a trait à certaines professions réglementées : agents immobiliers, agences de voyages et agences de tourisme, démarcheurs à domicile, assurances) : sans rendez-vous ou sur rendez-vous à l'adresse [dae.see@gouv.nc](mailto:dae.see@gouv.nc) ou par téléphone au 23.22.53 ;
- **Le service des prix** : accueil sans rendez-vous ou sur rendez-vous à l'adresse [dae.sprix@gouv.nc](mailto:dae.sprix@gouv.nc) ou par téléphone au 23.22.61 ;
- **Le service de la protection des consommateurs** : une permanence téléphonique (23.22.60) et physique est assurée tous les lundis et vendredi matins. Pour les autres matinées de la semaine, les usagers sont invités à adresser une demande de rendez-vous à l'adresse [dae.spc@gouv.nc](mailto:dae.spc@gouv.nc).

Concernant le service des prix notamment pour les signalements de consommateurs afférents à un non-respect de la réglementation des prix, une seule adresse : [dae.sprix@gouv.nc](mailto:dae.sprix@gouv.nc)

## ✚ Direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS)

- Accueil ouvert de 8 heures à 11 h 30.

Accueil DASS	24.37.00	<a href="mailto:dass@gouv.nc">dass@gouv.nc</a>
--------------	----------	--

- **Centre santé et voyages (CSV)** : le CSV est ouvert les mercredis entre 11h et 15h, uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'adresse suivante : <https://demarches.gouv.nc/rendez-vous-dass-csv>.

Centre santé et voyages	24.37.18	<a href="mailto:dass.csv@gouv.nc">dass.csv@gouv.nc</a>
-------------------------	----------	--

- **Enregistrement des professionnels de santé** : l'accueil physique pour l'enregistrement des professionnels de santé reprend sur les jours habituels avec des aménagements horaires :
  - Les lundis de 8h à 11h30.
  - Les jeudis de 13h30 à 15h.

Pour un pré-enregistrement, veuillez-vous rendre sur le lien suivant : <https://enregistrement-dass.gouv.nc/>

- **Bureau des professionnels de santé** : [enregistrementprofsante@gouv.nc](mailto:enregistrementprofsante@gouv.nc)

- Transports sanitaires terrestres : les contrôles sanitaires des transports sanitaires terrestres sont de nouveau possible. Vous pouvez prendre rendez-vous via le lien suivant : <https://tinyurl.com/ycyu5mjh>

- **Handicap et dépendance** : les services de la CRHD (commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance) et de la CEJH (commission des enfants et des jeunes handicapés) sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h, avec ou sans rendez-vous.
- **Le pôle gérontologique** est ouvert au centre d'aide par le travail (CAT) de Tina-sur-mer.  
Contact : 24 66 99

Un service minimum est toutefois assuré par téléphone et/ou par e-mail :

CRHD	24.37.24	<a href="mailto:dass.crhd@gouv.nc">dass.crhd@gouv.nc</a>
CEJH	24.37.23	<a href="mailto:dass.cejh@gouv.nc">dass.cejh@gouv.nc</a>

### **Direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)**

Les guichets de la DITTT situés à la Vallée-du-Tir, sont ouverts :

- **de 8h30 à 12h pour :**  
L'accueil des transports.

- **de 8h30 à 14h30 pour :**  
Les permis de conduire ;  
Les certificats d'immatriculation.

- **de 8h30 à 15h30 à l'accueil pour :**  
Les renseignements ;  
La restitution des permis de conduire ;  
Les formulaires.

La DITTT rappelle que les opérations en lien avec certificats d'immatriculation peuvent se faire en ligne sur le site : <https://immatriculation.gouv.nc/>

Par ailleurs, pour les activités de visites techniques de véhicules et les réceptions, les entreprises et propriétaires sont contactés au fur et à mesure pour les rendez-vous.

Le site du contrôle technique de Rivière-Salée ayant été incendié, il est privé de téléphone et d'accueil physique. En conséquence, toutes les demandes doivent se faire par mail à l'adresse suivante: [dittt.ct@gouv.nc](mailto:dittt.ct@gouv.nc)

### **Direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)**

Les services de la DCCFC, situés 12 rue de Verdun, Immeuble Galliéni, sont ouverts à compter du lundi 22 juillet de 8h à 16h. Contact : 26 97 60 / [dccfc@gouv.nc](mailto:dccfc@gouv.nc)

Ces horaires sont également valables pour :

- **Le service des musées et du patrimoine (SMP)**, provisoirement déplacé dans l'enceinte des locaux du sénat coutumier. Contact 27.23.42
- **Le service des archives à Nouville**. Contact 26.60.20
- **La maison de la femme et citoyenne « Wâ éré tëu »** située au village de Ponérihouen. Contact : 26.97.60.

### **Direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)**

L'ouverture des services de la DGRAC se fera comme suit :

- **Pour le guichet de l'état-civil coutumier** : de 8h à 15h. Il faudra impérativement se munir d'une pièce d'identité comme cela est exigé en temps normal ;
- **Pour les successions coutumières** : ouverture au public le lundi et le mardi de 8h à 15h.
- **S'agissant des bureaux des officiers publics coutumiers (OPC) :**
  - Djubea Kapume est ouvert au public sans RDV le lundi et mardi. Du jeudi au vendredi sur rendez-vous uniquement : accueil de la direction au 23.22.90 ou 71.08.35.
  - Maré et Ouvéa sont de nouveau fonctionnels auprès de leurs bureaux respectifs.

\* \*  
\*